

**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**  
**S.P.R. DE CARNAC**  
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine  
 (A.V.A.P.)

**PLAN REGLEMENTAIRE**  
 A.V.A.P. créée le 14 février 2020

GHECO Urbanistes  
 Bernard WASSON, Chargé d'étude  
 Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art  
 Date : 14 février 2020  
 Echelle : 1/5 000e  
**Plan SUD - 03e**  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2020  
 Le Maire.

- Secteurs de l'A.V.A.P.
- Aire catégorielle : Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier
- Aire catégorielle : Patrimoine bâti typique ou remarquable
- Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- Eléments architecturaux particuliers
- Clôture à conserver en mur
- Clôture à maintenir en mur
- Clôture à maintenir ajourée
- Clôture par haie à maintenir
- Passages publics ou privés à maintenir
- Espace minéral protégé
- Masse boisée
- Parcs et jardins à dominante boisés
- Jardins d'agrément
- Haies
- Alignement d'arbres
- Arbre isolé à maintenir
- Axes
- Perspective ou faisceau de vue
- Fosse
- Hors Avap

**Typologie**

MR	Maison de type rural
MT	Maison à travées à 1 étage
MP	Maison à 2 étages
M	Maison de ville
MA	Autre maison de ville
MD	Façade à 2 travées
V	Villa
I	Immeuble
L	Logis
D	Dépendance (grange, crèche)
N	Bâtiment 20e-21e s. sans intérêt
G	Garage 20e-21e s. sans intérêt
H	Hangar

**Style**

NB	Style Néo-breton
AD	Style Art-Déco

**Hauteur maximale autorisée**

**Hauteur maximale spécifique**  
 autorisée en application de l'article R1.4 du règlement

**A titre informatif**

- Edifice classé au titre des Monuments Historiques
- Edifice inscrit au titre des Monuments Historiques
- Sites archéologiques classés MH localisés
- Mégalithes (Gheco) (non protégés MH et non localisés)
- Mégalithes
- Tumulus, oppida, alignements
- Canal
- Vestige



0 50 100 200 Mètres

